Article 1 : EPREUVES ET TROPHEES

1/ La Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine organise annuellement une épreuve régionale nommée Coupe Nouvelle-Aquitaine U14 ouverte aux joueurs U14 et U13 et au maximum 3 joueurs U12.
Sauf dispositions contraires prévues aux présents règlements, ce sont les Règlements Généraux de la Fédération qui s'appliquent.

2/ La coupe remise à l'issue de la Finale est la propriété de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine.
Elle est confiée au vainqueur de l'épreuve qui en a l'entière responsabilité en cas de vol ou de détérioration.

3/ Un trophée souvenir est remis à titre définitif aux deux finalistes.

Article 2 : COMMISSION D'ORGANISATION

La Coupe Nouvelle-Aquitaine U14 est organisée et gérée par la Commission Régionale des Compétitions Jeunes.

Article 3 : ENGAGEMENTS

1/ La Coupe Nouvelle-Aquitaine U14 est ouverte à tous les clubs affiliés à la F.F.F. situés sur le territoire de Nouvelle-Aquitaine évoluant dans le championnat U14 Ligue.

2/ Les clubs concernés seront automatiquement engagés dans cette compétition régionale.

Article 4 : OBLIGATIONS DES CLUBS

1/ Les clubs devront être à jour de leurs cotisations auprès de la F.F.F., de la Ligue Football Nouvelle-Aquitaine et de leur District, pour pouvoir s'engager en Coupe Nouvelle-Aquitaine U14.

Article 5 : SYSTEME DE L'EPREUVE

Elle se dispute de manière hybride avec une première partie composée d'une phase de poules et d'une phase finale qui débute ***à partir des 1/16èmes de Finale.***

1/ La phase de poules
Le nombre de poules est fixé à *18* incluant les 70 équipes engagées au championnat U14 Ligue.
Les rencontres seront ordonnancées par tirage au sort selon une répartition géographique décidée par la Commission des Jeunes organisatrice de l'épreuve.
L'équipe classée 1ère de sa poule et les 14 équipes classées meilleures 2nde des 16 poules de 4 équipes, après 3 journées disputées, accèdera à la phase finale, conformément aux règles de départage prévues à l'article 14 des RG de la LFNA.

2/ La phase finale
Elle débute à partir des *1/16èmes de Finale*. Le tirage au sort sera intégral à partir des ¼ de Finales.
Les rencontres seront à élimination directe avec, en cas d'égalité à l'issue du temps règlementaire, l'épreuve des tirs aux buts.

Article 6 : ORGANISATION DES RENCONTRES

1/ Heures des matches
La Commission organisatrice fixe l'horaire des rencontres au **Samedi à 15H00.**

Le club désirant modifier l'horaire ou la date de la rencontre doit faire parvenir sa demande via FOOTCLUBS à la Commission des Jeunes organisatrice accompagnée de l'accord du club adverse. A défaut de cet accord, la rencontre sera maintenue à l'horaire et à la date initiale.

2/ Choix du club recevant
Les rencontres se déroulent sur le terrain du club premier tiré au sort.

Toutefois, si le club tiré au sort en second, s'étant déplacé au tour précédent alors que son adversaire a reçu lors du même tour, ce club sera en conséquence déclaré recevant.

3/ Terrains
Si le terrain du club recevant est indisponible ou fait l'objet d'une interdiction municipale d'utilisation, la rencontre est automatiquement inversée. Le délai d'inversion est fixé jusqu'au vendredi 12H00 pour une rencontre devant se dérouler le samedi après-midi.

A défaut d'utilisation des terrains des clubs opposés, la rencontre est automatiquement reportée et fixée à une date prioritaire par rapport aux championnats régional ou départemental.

Article 7 : DEROULEMENT DES RENCONTRES

1/ Nombre de joueurs
Les clubs peuvent faire figurer 14 joueurs maximum sur la feuille de match, et 16 joueurs pour la Finale.

2/ Couleur des maillots
Les équipes doivent être vêtues aux couleurs de leur club sauf durant la Finale où la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine fournit les équipements aux deux finalistes.

3/ Numérotation des maillots
Les maillots devront être numérotés de 1 à 11 pour les joueurs titulaires, et de 12 à 14 pour les remplaçants, puis 15 et 16 (2nd gardien) pour la Finale.

4/ Ballons
Les ballons sont fournis par le club recevant sous peine de match perdu.

Si la rencontre a lieu sur terrain neutre, les deux équipes opposées doivent chacune fournir un ballon. Le club organisateur doit aussi présenter deux ballons, sous peine d'amende fixée au Barème Financier de la L.F.N.A.
Lors de la Finale, la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine fournit les ballons du match (6). Chacune des équipes repartira avec 3 ballons.

5/ Qualification et Participation
En conformité avec l'article 144 des Règlements Généraux de la Fédération, il peut être procédé au remplacement de trois joueurs au cours d'un match. Toutefois, la règle des remplacés remplaçants s'appliquent durant toute la compétition.

6/ Durée des rencontres
La durée d'une rencontre de Nouvelle-Aquitaine U14 est de 80 min, divisée en deux périodes de 40 minutes. En cas d'égalité à l'issue de la rencontre (phase finale), il sera procédé à la séance de tirs aux buts pour désigner un vainqueur.

7/ Réserves et réclamations
Les réserves, réclamations et évocations doivent être formulées dans les conditions prescrites aux Règlements Généraux de la F.F.F.

Article 8 : LES OFFICIELS

1/ Arbitres et arbitres assistants
Ils sont désignés par la Commission Régionale de l'Arbitrage ou par délégation par les Commissions Départementales.
En cas d'absence de l'arbitre désigné, s'appliquent les dispositions de l'article 19.B des Règlements Généraux de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine.

2/ Délégués
A partir de la phase finale, un délégué officiel de la L.F.N.A. est désigné.
Les prérogatives et missions des délégués sont les mêmes que celles prévues dans les Règlements Généraux de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine.
En cas d'absence du délégué désigné, ces attributions appartiennent à un dirigeant de l'équipe visiteuse.

Article 9 : FORFAITS

Un club déclarant forfait pour une rencontre de la Coupe Nouvelle-Aquitaine U14 doit en aviser la Commission organisatrice par tout moyen et le confirmer par écrit, sans préjuger des différentes pénalités fixées par le présent règlement.

Un club déclarant forfait ne peut participer le même jour ou le lendemain de la rencontre de Coupe Régionale à une autre rencontre officielle (ex. Coupe Départementale) sauf pour les équipes inférieures du club.

Article 10 : LITIGES - APPELS

Les litiges survenant à l'occasion des rencontres de la Coupe Nouvelle-Aquitaine U14 sont instruits par les Commissions compétentes de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine. Les appels des décisions de 1ère instance pourront être interjetés auprès de la Commission Régionale d'Appels selon les dispositions de l'article 30 des RG de la LFNA qui statuera en dernier ressort.

Article 11 : REGLEMENT FINANCIER

Se référer au Règlement financier des Coupes de la LFNA.

Article 12 : LA FINALE

1/ La Finale de la Coupe Nouvelle-Aquitaine U14 a lieu sur terrain neutre.

2/ La Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine offre aux clubs finalistes les ballons de match, et les équipements

3/ La billetterie est gérée par la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine et le club organisateur bénéficiera de l'entière recette sur les buvettes et autres ventes à l'intérieur de l'enceinte sportive.

Article 13 : CAS NON PREVUS

Tous les cas non prévus par la présente règlementation, tels que des possibles repêchages en cas de forfaits d'équipe sur une phase FINALE, seront directement soumis à la décision de la Commission organisatrice (article 2).